

## ITALIE

## DEUX MÈRES ET UN COUFFIN

Mais à qui sont ces enfants ? C'est la question qui agite l'Italie, confrontée à un incroyable cas d'échange de « bébés éprouvettes » à Rome. Comme dans une mauvaise commedia dell'arte, une femme enceinte de jumeaux depuis quatre mois grâce à une fécondation in vitro a découvert que « ses » bébés étaient biologiquement ceux d'un autre couple ayant eu aussi recours à une Fiv. Qui sont les véritables parents ? La « mère porteuse » malgré elle – qui a tout pouvoir selon la justice italienne et pourrait même choisir d'avorter – veut à tout prix les garder et a déjà pris un avocat pour se défendre.

Et même si les parents biologiques n'ont pas porté plainte, le conflit est à craindre. Ce drame à l'italienne pourrait-il se produire en France ? « Pour la justice française, la mère est toujours celle qui accouche, rappelle Laurence Mayer, avocate spécialiste en droit de la famille. La difficulté, dans ce cas, est que les embryons appartiennent à d'autres parents, ce qui pourrait faire sauter la jurisprudence. La situation serait tellement inédite que les juges pourraient alors demander à la Cour suprême de trancher. »

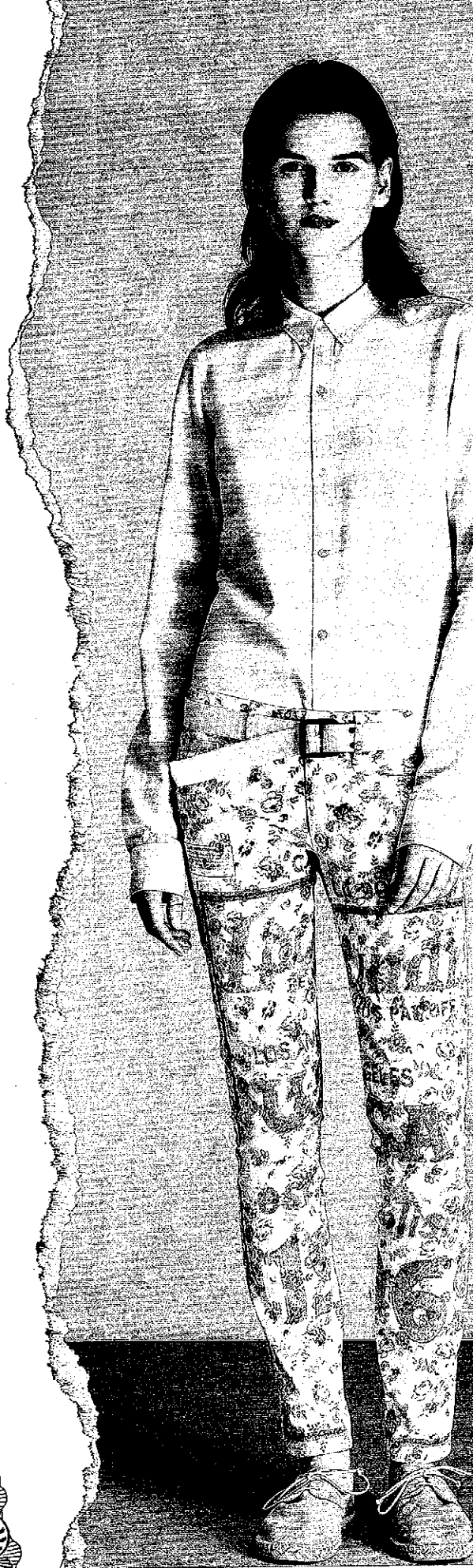
JESSICA AGACHE-GORSE

elle INFO

## LE MOT DU MOMENT

## PHUBBING

Contraction des verbes « to phone » (téléphoner) et « to snub » (snober), ce néologisme inventé par des linguistes australiens désigne le fait de consulter son portable alors qu'on est en pleine conversation avec quelqu'un. Pour lutter contre ce « télésnobage » intempestif, François Hollande a interdit les portables en Conseil des ministres. Comme eux, on lâche ce Smartphone de malheur et on fait la guerre aux « phubbers » ! E.R.



ITALIE

## DEUX MÈRES ET UN COUFFIN

Mais à qui sont ces enfants ? C'est la question qui agite l'Italie, confrontée à un incroyable cas d'échange de « bébés éprouvettes » à Rome. Comme dans une mauvaise commedia dell'arte, une femme enceinte de jumeaux depuis quatre mois grâce à une fécondation in vitro a découvert que « ses » bébés étaient biologiquement ceux d'un autre couple ayant eu aussi recours à une Fiv. Qui sont les véritables parents ? La « mère porteuse » malgré elle – qui a tout pouvoir selon la justice italienne et pourrait même choisir d'avorter – veut à tout prix les garder et a déjà pris un avocat pour se défendre.

Et même si les parents biologiques n'ont pas porté plainte, le conflit est à craindre. Ce drame à l'italienne pourrait-il se produire en France ? « Pour la justice française, la mère est toujours celle qui accouche, rappelle Laurence Mayer, avocate spécialiste en droit de la famille. La difficulté, dans ce cas, est que les embryons appartiennent à d'autres parents, ce qui pourrait faire sauter la jurisprudence. La situation serait tellement inédite que les juges pourraient alors demander à la Cour suprême de trancher. »

JESSICA AGACHE-GORSE

elle **INFO**

### LE MOT DU MOMENT

## PHUBBING

Contraction des verbes « to phone » (téléphoner) et « to snub » (snober), ce néologisme inventé par des linguistes australiens désigne le fait de consulter son portable alors qu'on est en pleine conversation avec quelqu'un. Pour lutter contre ce « télésnobage » intempestif, François Hollande a interdit les portables en Conseil des ministres. Comme eux, on lâche ce Smartphone de malheur et on fait la guerre aux « phubbers » ! E.R.

